

CONCOURS - EXAMENS

portant liste nominative des candidats admis
AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE et 3^{ème} CONCOURS
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
SESSION 2023

Catégorie B : Femme/Homme

dans les spécialités suivantes : Musée, Bibliothèque, Archives

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée, de transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

VU l'arrêté n°2022-742 du 13 juillet 2022, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - session 2023,

VU l'arrêté 2023-644 du 17 mai 2023, portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques session 2023,

VU l'arrêté 2023-655 du 22 mai 2023, portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques session 2023,

VU l'arrêté n°2023-657 du 22 mai 2023, portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - session 2023,

VU l'arrêté n°2023-721 du 1^{er} juin 2023, portant levée de réserve pour les candidats admis à concourir sous réserve aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques session 2023,

VU l'arrêté n°2023-823 du 10 juillet 2023 portant liste nominative des candidats admissibles aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques session 2023,

Vu l'arrêté n°2023-930 du 8 septembre 2023 portant liste nominative des examinateurs complémentaires pour l'épreuve d'admission des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques session 2023,

VU la délibération du jury, réuni le 28 septembre 2023,

A R R E T E :

Article 1 :

La liste des candidats déclarés admis aux concours externe, interne et 3^{ème} concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques session 2023, spécialités bibliothèque, musée et archives, organisés par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 51 candidats, répartis par voie de concours et spécialité, comme suit :

| Voie de concours | Bibliothèque | Musée | Archives | TOTAL |
|--------------------|--------------|----------|----------|-----------|
| Concours externe : | 12 | 3 | 4 | 19 |
| Concours interne : | 20 | 3 | 4 | 27 |
| 3ème concours : | 5 | | | 5 |
| Total | 37 | 6 | 8 | 51 |

La liste nominative des candidats admis, par voie de concours et spécialité, et par ordre alphabétique, est établie comme suit :

CONCOURS EXTERNE - Spécialité BIBLIOTHEQUE

| Nom PRENOM | NOM de naissance |
|------------------------|------------------|
| BIARDEAU Armelle | BIARDEAU |
| BOTET Y ESCRIBA Carmen | |
| BROSSEAU Clémentine | BROSSEAU |
| BUNTING-LLOYD Roxanne | |
| COUVET Tom-Hugo | COUVET |
| HEBERT Pierre | HEBERT |
| JEJCIC Lola | JEJCIC |
| LA PRAIRIE Cécile | LA PRAIRIE |
| LE BOURHIS Alwena | LE BOURHIS |
| PALERMO Mariane | PALERMO |
| TRANCHAND Sylvie | CORBÉ |
| TROQUIER Marion | TROQUIER |

Nombre d'admis : 12 candidats

CONCOURS INTERNE - Spécialité BIBLIOTHEQUE

| Nom PRENOM | NOM de naissance |
|---------------------|------------------|
| BOURASSEAU Sylvie | DESPLAN |
| CERIEZ Julie | CERIEZ |
| CHOPIN Solène | CHOPIN |
| DUGUY-LAHUEC Gaëlle | LAHUEC |
| FABULET Aude | FORGET |
| JUGIEAU Marion | |
| LE CADRE Yoann | |
| LEVERRIER Emilie | |
| LOIZEAU Sophie | LOIZEAU |
| MERDRIGNAC Antoine | |
| MILCENT MéliSSa | VRIGNON |
| NOËL Tiffany | |
| PASQUIER Pauline | |
| PEDRONO Baptiste | PEDRONO |
| PERNET Claire | |
| SUTEAU Caroline | |
| TOURENNE Laure | TOURENNE |
| TROUVE Marie | JORET |

| Nom PRENOM | NOM de naissance |
|-----------------------|------------------|
| VALÉ Marion | ALEXIS |
| ZACCARDELLI Sébastien | |

Nombre d'admis : 20 candidats

TROISIEME CONCOURS - Spécialité BIBLIOTHEQUE

| Nom PRENOM | NOM de naissance |
|----------------------------------|------------------------|
| BEUCHARD Alexandra | BEUCHARD |
| DE CACQUERAY-VALMENIER Raphaëlle | DE CACQUERAY-VALMENIER |
| GONÇALVÈS Claire | GONÇALVÈS |
| SPAGNOLO Marika | JACOUD |
| VIROT Sandra | VIROT |

Nombre d'admis : 5 candidats

Concours EXTERNE - Spécialité MUSEES

| Nom PRENOM | NOM de naissance |
|----------------|------------------|
| ALBERT Florine | ALBERT |
| MOTTAY Louise | MOTTAY |
| ORAIN Eva | |

Nombre d'admis : 3 candidats

Concours INTERNE - Spécialité MUSEE

| Nom PRENOM | NOM de naissance |
|-----------------|------------------|
| DELAUNAY Lisa | DELAUNAY |
| LERICHE Antoine | |
| MARIN Bénédicte | |

Nombre d'admis : 3 candidats

Concours EXTERNE - Spécialité ARCHIVES

| Nom PRENOM | NOM de naissance |
|----------------------|------------------|
| COUX Maxime | |
| FAUTRAT Elsie | FAUTRAT |
| HERRERO BOURON Fanny | BOURON |
| LEPETIT Marine | LEPETIT |

Nombre d'admis : 4 candidats

Concours INTERNE - Spécialité ARCHIVES

| Nom PRENOM | NOM de naissance |
|---------------------------|------------------|
| BESNARD-GONTHIER Isabelle | |
| BIZIEN Marion | BIZIEN |
| LE FLOHIC Myriam | LE FLOHIC |
| ROBVEILLE Clémence | ROBVEILLE |

Nombre d'admis : 4 candidats

Nombre d'admis : 51 candidats

Article 2 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille et Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 29 septembre 2023

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20230929-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2023

Publication le : 29-09-2023



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN